



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°197/2023
du Conseil communautaire
Séance du 18 décembre 2023

Date d'envoi de la convocation = 12 décembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 53
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-sept heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Ulrich BELANGERE, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAOU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Christian SUAOU, Christian BAUME à Michel CEGIELSKI, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Philippe BERTHOMIEU à Jennifer OBID, Jaques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Christine CLERC à Christophe SERRE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Benjamin DESBRUN à Gérald MISSOUR, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Jean-Yves CHAPELET, Benoit TRICHOT à Julie MERCIER,

Absents/Excusés : Océane AUGUSTIN, Pascal BORDES, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Laurent OUILLOIN, Alain POMMIER, Vincent ROUSSELOT Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Elian PETITJEAN

OBJET : Avenant n°1 à la convention pluriannuelle du projet de Renouvellement Urbain de Bagnols sur Cèze

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, identifiant le quartier prioritaire des «Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan-Braquet» pour la commune de Bagnols-sur-Cèze,

Vu le Contrat de Ville du Gard rhodanien signé pour la période 2015-2024 et sa reconduction «engagement quartiers 2030» pour la période 2024-2026,

Vu le protocole de préfiguration du NPNRU des Escanaux signé le 17 mars 2017,

Considérant l'ensemble des études réalisées dans le cadre du protocole de préfiguration ayant abouti à la définition d'un nouveau projet urbain du quartier des Escanaux et validé en comité de pilotage,

Vu l'avis favorable du Comité d'Engagement de l'ANRU rendu le 4 décembre 2019,

Vu l'arrêté du 24 août 2021 portant approbation des modifications du règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain,

Vu le nouveau règlement général de l'ANRU, publié au Journal Officiel le 29 août 2021,

Vu la note d'instruction Agence Nationale de Renouvellement Urbain/Action Logement Services du 27 octobre 2021 visant la mise en place de la gestion en flux et la nécessité de mettre en conformité les conventions NPNRU.

Vu la Convention pluriannuelle de Renouvellement Urbain du quartier des Escanaux signé le 14 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Comité d'Engagement de l'ANRU rendu le 13 février 2023 portant sur une amplification de la Convention pluriannuelle de Renouvellement Urbain du quartier des Escanaux,

Considérant que le projet de renouvellement urbain ne concerne qu'un seul quartier de la Ville centre, la mairie de Bagnols-sur-Cèze est considérée comme partenaire associé et assure la mise en œuvre du NPNRU,

La question a été présentée à la commission Moyens Généraux le 11 décembre 2023,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver la demande d'avenant à la convention pluriannuelle du projet de Renouvellement Urbain du quartier des Escanoux, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18/12/2023

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

26 DEC. 2023



Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023



ID : 030-200034692-20231218-DEL197_2023-DE